



VIDE-GRENIERS

Dimanche 17 novembre 2019

Maubec – Maison du village

Fiche d'inscription exposant

Je soussigné(e) :

Nom – Prénom :

Adresse :

Date et lieu de naissance :

Numéro de téléphone :e-mail :

Titulaire de la pièce d'identité :

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code de commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Ci-joint un règlement de € pour emplacement(s) à 4€ l'un (réservation à déposer à la mairie de Maubec sous enveloppe au nom de « La Voix Des Champs »).

Vous pouvez réserver par mail en scannant les pièces à joindre (christiane.delamare@yahoo.fr); dans ce cas le règlement sera effectué le dimanche matin.

{1 emplacement=une table 1.80m+espace 0.20m = 4€}

Chèque à l'ordre de la chorale « La Voix Des Champs »

Autorisation parentale pour enfant mineur :

Je soussigné(e) Mme, Mr autorise mon enfant :

Né(e) le : à participer en tant qu'exposant au vide grenier du 17 novembre 2019.

Je choisis emplacement(s) pour mon enfant.

Pour un dossier complet, je joins à cette fiche d'inscription :

- Une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité
- Le règlement du vide grenier (page 2) daté et signé
- Le paiement par chèque à l'ordre de « La Voix Des Champs »

Le paiement de l'emplacement, en **cas de réservation par mail** sera donné le dimanche matin par chèque.

Fait à le Signature obligatoire

Règlement du vide-greniers

Article 1 : « La Voix Des Champs » organise un vide greniers jouets, jeux, puériculture (vêtements d'enfants, doudou, etc. ...) le dimanche 17 novembre 2019 de 9h à 17 h pour le public et **accueil des exposants à 7h30**.

Article 2 : cette manifestation est ouverte uniquement aux particuliers.

Article 3 : chaque exposant doit s'inscrire avant le vendredi 15 novembre. Le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée.

Article 4 : Chaque emplacement se compose d'une table de 1.80m espacé de 0.20m de la table voisine.

Article 5 : Les mineurs exposent et vendent sous la responsabilité d'un responsable légal avec une autorisation remplie sur la fiche d'inscription.

Article 6 : Le stand doit être tenu par la personne inscrite.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir.

Article 8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de conflit entre acheteur et vendeur. Le vendeur s'engage à étiqueter les marchandises exposées selon la réglementation en vigueur.

Article 9 : Il est interdit aux exposants de vendre toute boisson ou produit alimentaire. L'association « La Voix Des Champs » se réserve la buvette et la restauration rapide.

Article 10 : Les exposants sont autorisés à s'installer le dimanche 17 novembre 2019 de 7h30 à 9h et s'engagent à ne pas déménager leur stand avant 17h.

Article 11 : Les emplacements devront être libérés le dimanche 17 novembre 2019 à 18h. Tout objet non déménagé sera considéré comme abandonné et sera récupéré par une association caritative.

Article 12 : Un dossier complet (fiche d'inscription remplie et signée, règlement daté et signé, photocopie recto-verso de la carte d'identité. Le paiement peut-être donné le dimanche matin) est nécessaire pour valider l'inscription. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 13 : Les inscriptions seront validées dans la limite des places disponibles par ordre de réception des dossiers complets déposés à la mairie de Maubec au plus tard le vendredi 15 novembre 2019, ou remis à un responsable de la chorale « La Voix Des Champs ».

Article 14 : Conformément à la réglementation des vides greniers, un registre des inscriptions sera remis à la préfecture après la manifestation pour contrôle.

Signature précédée de la mention « lu et approuve le »